

---

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60  
Délégués présents : 31  
Absents : 29

Vote(s) pour : 31  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0  
Pouvoir(s) : 0

---

Date de convocation : 30 novembre 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Séance du 7 décembre 2023

\*\* \*\* \*

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte  
Secrétaire de séance : Madame Marilyne WEBERT, Déléguée Titulaire du Syndicat mixte

#### **Délibération n°2023-10-0712 : Communication des décisions prises par le Président en matière d'urbanisme**

---

##### **Exposé des motifs**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Comité syndical du 15 octobre 2020 donnant délégation partielle au Président du Syndicat mixte pour :

- Les modifications de PLU ou les révisions allégées de PLU, dans le cadre de la notification des projets aux Personnes Publiques Associées,
- Les Cartes communales,
- Les constructions ou les opérations d'aménagement supérieures à plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher,
- Les projets soumis à évaluation environnementale au titre de l'article L.122-1 (V) du Code de l'Environnement.

CONSIDERANT que les décisions prises par le Président, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Comité syndical,

##### **Délibération**

*Le Bureau entendu,  
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,*

DECLARE avoir reçu communication des décisions données par le Président en matière d'urbanisme, détaillées ci-après :

### Modification de PLU

- Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de CHARLY-ORADOUR, courrier du 01/03/2023.
- Modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de SAINTE-BARBE, courrier du 12/06/2023.
- Modification simplifiée n°3 du PLU de la commune d'AY-SUR-MOSELLE, courrier du 28/06/2023.
- Modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de ROMBAS, courrier du 25/07/2023.
- Modification n°1 du PLU de la commune de MONTOIS-LA-MONTAGNE, courrier du 01/09/2023.
- Modification n°3 du PLU de la commune de COURCELLES-CHAUSSY, courrier du 27/10/2023.

### Opérations supérieures à 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher

- Permis d'aménager n° 057 607 23 M0001 déposé par la commune de SAINTE-BARBE, courrier du 10/05/2023.
- Permis d'aménager n° 057 607 23 M0001 déposé par la commune de SAINTE-BARBE, courrier du 12/06/2023.
- Permis d'aménager n° 05411223B00001 déposé par la commune de CHAMBLEY-BUSSIÈRES, courrier du 22/06/2023.
- Permis d'aménager n° 057 656 23 M0001 déposé par la commune de SORBÉY, courrier du 22/06/2023.
- Permis d'aménager déposé par la société BR Aménagement concernant le projet n° 057 097 23B0002 sur la commune de BOULAY, courrier du 26/07/2023.
- Permis d'aménager déposé par la société NEXITY FONCIER CONSEIL concernant le projet n°057 425 23 M0001 sur la commune de LUPPY, courrier du 11/09/2023.
- Permis d'aménager déposé par la société SARL BLUE AMENAGEMENT concernant le projet n°54 112 23B0001 sur la commune de CHAMBLEY BUSSIÈRES, courriel du 27/09/2023.

Pour extrait conforme  
Metz, le 7 décembre 2023

Le Président  
Monsieur Henri HASSER

La secrétaire de séance  
Madame Marilyne WEBERT

